ART. 9 N° **AE596**

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Tombé

AMENDEMENT

N º AE596

présenté par Mme Clapot, Mme Sylla, Mme Sarles, M. Krabal, M. Baichère, Mme Lenne et M. Renson

ARTICLE 9

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« IV. – La commission veille à publier des données ouvertes en conformité avec la charte du G8 sur l'ouverture des données publiques signée par la France en 2013. Dans ses méthodes de travail, elle s'attache à permettre l'appropriation par les parlementaires, par les élus locaux et par la société civile, des données et de leur exploitation statistique ainsi que leur compréhension et l'interprétation de la politique de solidarité internationale. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Référence à la charte des données ouvertes pour demander une meilleure transparence des données, et permettre des analyses.